TEC442 - Droit des affaires S2

Mis à jour le 02-03-2026

Code : TEC442

Unité d'enseignement de type cours

1 crédits

Responsabilité nationale :
EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Laetitia TOMASINI

Contact national :
EPN10 - CCA - Intec

292 rue saint martin
75003 Paris
01 40 27 25 38
Service accueil-orientation
intec_accueil@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Sont admis en Licence sur dossier les candidats titulaires d'un niveau bac+2 en comptabilité de l'un des diplômes suivants :

- L2 économie-gestion, DUT GEA, Bachelor ;
- BTS CG ; ces candidats devront apporter une preuve d'un niveau très satisfaisant en comptabilité et fiscalité ;
- Le Score IAE-Message est demandé.

La sélection des candidats est réalisée sur dossier de candidature à constituer en ligne depuis notre site internet : intec.cnam.fr (avec CV, lettre de motivation) et entretien.

Les dossiers peuvent être déposés à partir du 24 février 2025.

Objectifs pédagogiques

• Apprécier les effets de la transformation de la société
• Repérer les éléments constitutifs du fonds de commerce
• Expliquer le fonctionnement d'un contrat de bail commercial
• Analyser les règles de fonctionnement des sociétés commerciales: SAS
• Expliquer l'utilité des autres formes sociétaires et groupements
• Conseiller la forme juridique la plus adaptée à une situation
• Expliquer le processus d'augmentation et de réduction du capital et leur utilité
• Expliquer le processus d'émission des emprunts obligataire et son utilité
• Comparer les modalités juridiques des modes de financement pour répondre aux besoins des entreprises
• Déterminer les grandes étapes de la procédure pénale
• Identifier la personne responsable pénalement
• Qualifier les éléments constitutifs d'une infraction dans une situation donnée - identifier les différents éléments constitutifs du contrat de société et les caractériser ;

Compétences

Qualifier les faits

Poser un problème de droit

Résoudre un cas pratique

Analyser une décision de justice

Programme

Contenu

Partie 5 – La société par actions simplifiée

Chapitre 1. La constitution d'une SAS

Chapitre 2. Le fonctionnement de la SAS

Chapitre 3. Les associés de la SAS

Chapitre 4. La SAS unipersonnelle

Partie 6 – Le financement des sociétés

Chapitre 1. **Les règles générales applicables aux valeurs mobilières**

Chapitre 2. **Les actions**

Chapitre 3. **Les obligations**

Chapitre 4 **Le choix d'un mode de financement**

Partie 7 – Les sociétés civiles

Chapitre 1. **La constitution d'une société civile**

Chapitre 2. **Le fonctionnement de la société civile**

Chapitre 3. **Les associés de la société civile**

Chapitre 4. **La dissolution et la liquidation de la société civile**

Partie 8 – L'exercice en société d'une profession libérale

Chapitre 1 **Les sociétés civiles professionnelles**

Chapitre 2 **Les sociétés civiles de moyens**

Chapitre 3 **Les sociétés d'exercice libéral**

Partie 9 – Les groupements du secteur agricole

Chapitre 1 **Le groupement agricole d'exploitation en commun**

Chapitre 2 **Le groupement foncier agricole**

Chapitre 3 **La société civile d'exploitation agricole**

Chapitre 4 **L'exploitation agricole à responsabilité limitée**

Partie 10 – Les sociétés sans personnalité morale

Chapitre 1. **La société en participation**

Chapitre 2. **La société créée de fait**

Partie 11 – L'économie sociale et solidaire

Chapitre 1. **Les principes de l'économie sociale et solidaire**

Chapitre 2. **L'association**

Chapitre 3. **La société coopérative**

Partie 12 – L'accompagnement de l'entreprise

Chapitre 1 **La gestion d'un fonds de commerce**

Chapitre 2 **La mise en société de l'entreprise**

Chapitre 3 **L'adaptation de la forme sociétaire**

Partie 13 – Droit pénal général, les principes fondamentaux

Chapitre 1. Les faits punissables

Chapitre 2. Les personnes responsables

Chapitre 3. Les procédures applicables

Chapitre 4. Les sanctions

Partie 14 – Droit pénal spécial, les incriminations

Chapitre 1. Les incriminations de droit commun visant la protection des biens et de la morale des affaires

Chapitre 2. Le droit pénal des sociétés

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Examen final

Description des modalités de validation

- Deux examens finaux par année universitaire (une session normale d'examen par semestre en janvier et mai, une session de rattrapage en juin).
- Épreuve écrite d'une durée de 3 heures, 70% de la note finale
- Contrôle continu : 30% de la note finale. La moyenne du contrôle continu s’annule en cas de rattrapage.
- Coefficient : 1
- L'UE TEC442 est validée si la note obtenue à chaque examen semestriel est au moins égale à 10/20 sans note inférieure à 6/20.
- L'UE TEC442 fait partie d'un bloc d'enseignement qui regroupe les 12 UE composant de la Licence CCA, effectuée en 1 ou 2 ans.